

Journal syndical

2051

Sommaire

Mot de la présidente **2**

La table est mise **3**

Le nouvel exécutif et la composition
des divers comités **6**

Le 2051 à Montréal **7**

Le syndicat, ça change le monde **8**

On a l'horaire. Aura-t-on l'été? **9**

Nos hommages à... **10**

Merci... de Lucie **12**

Des nouvelles de votre comité
de perfectionnement **13**

Le point sur les griefs déposés
au printemps **16**

Un mot du comité de retraite
et assurances collectives **17**

Droit de citer **18**



Mot de la présidente



Sylvie Denis

Bonjour tout le monde,

Juin est là. Dans ce dernier numéro de la saison, c'est l'occasion pour moi de vous souhaiter un très bel été.

Au cours de la dernière année, nous avons travaillé sur plusieurs dossiers tous aussi importants les uns que les autres. Certains sont finalisés, dont celui de notre convention collective, tandis que d'autres nous amèneront, comme syndicat, à réfléchir et à nous positionner toujours dans un esprit constructif, positif et avec la même conviction. Et c'est au détachement de la TÉLUQ à l'UQAM et au déménagement de notre bureau de Montréal que je pense...

Faisons le plein d'énergie cet été, permettons-nous un temps d'arrêt bien mérité.

Bonnes vacances à chacun de vous!

Sylvie Denis
Présidente par intérim, SCFP 2051



La table est mise

Notre convention collective

Enfin! À la suite de nombreuses discussions, de bons échanges et une négociation pas simple du tout, notre convention collective a été entérinée par le Conseil d'administration de l'UQAM le 17 mai dernier. Quand la mise à jour de cette nouvelle convention sera faite, je vous en informerai. D'ici là, si des éclaircissements sont nécessaires, n'hésitez pas à me faire signe.

Pour répondre à certains d'entre vous, voici le portrait des **ajustements salariaux** découlant de notre négociation.

FORFAITAIRE DE 800 \$ DÉJÀ VERSÉ SELON LES MODALITÉS ÉTABLIES	
Rétroactif au 1 ^{er} décembre 2009 Art. 47.10, en conformité avec les augmentations des secteurs public et parapublic	0,5 %
Rétroactif au 1 ^{er} juin 2010 Résultat de notre négociation	2 %
Rétroactif au 1 ^{er} décembre 2010 Art. 47.10, en conformité avec les augmentations des secteurs public et parapublic	0,75 %
Rétroactif au 1 ^{er} juin 2011 Résultat de notre négociation	2 %
1 ^{er} décembre 2011 Art. 47.10, en conformité avec les augmentations des secteurs public et parapublic	1 %
1 ^{er} juin 2012 Résultat de notre négociation	2 % minimum
1 ^{er} décembre 2012 Art. 47.10, en conformité avec les augmentations des secteurs public et parapublic	1,75 %
1 ^{er} juin 2013 Résultat de notre négociation	2 % minimum
1 ^{er} décembre 2013 Art. 47.10, en conformité avec les augmentations des secteurs public et parapublic	2 %

Certains diront que je me répète, mais tout au long de cette « négo », vos commentaires, votre soutien et votre solidarité ont donné des ailes à votre comité de négociation.

Notre syndicat a la force de ses membres, ce que vous avez encore une fois si bien démontré. Merci!

Du changement à l'exécutif

Les élections du 13 avril dernier amènent de nouvelles figures à l'exécutif du 2051. Rose-Lise Blanchette, directrice de l'information, France Fiset, trésorière, Christine Simard, directrice du Bureau de Montréal se joignent à Marc Lévesque, notre nouveau président, à Luc Villeneuve, secrétaire, et à moi-même, présidente par intérim et vice-présidente. Bienvenue au 2051 et merci de votre engagement. Ce sera un plaisir de faire équipe avec vous. Je tiens à remercier très sincèrement Dyanne Beaupré, Esther Dorval et Lucie Lavoie pour leur disponibilité, leur engagement et leurs commentaires toujours constructifs lors des rencontres de l'exécutif et du conseil syndical, ou lorsqu'elles passaient à mon bureau avec une réflexion, un conseil...

Merci à trois femmes exceptionnelles!

Déménagement du Bureau de Montréal

Comme vous le savez, la TÉLUQ doit quitter ses locaux de la rue Sherbrooke à Montréal, le 30 avril 2012. La direction a donc confié à la firme Avison Young le mandat de lui chercher une nouvelle adresse répondant notamment aux critères suivants : facilité d'accès; qualité de l'environnement; partenariat possible pour les services, les salles, etc.; et date d'occupation le 1^{er} mai 2012. Sur les 20 immeubles retenus, 13 ont été visités. La recherche visait quatre axes :

- Nord, rue Chabanel, un ancien quartier industriel qui se cherche une nouvelle vocation;
- Centre, Mile-End, La Petite-Patrie, Parc-Extension;
- Rue Ste-Catherine Ouest, vers l'Université Concordia;
- Longueuil, où se trouve l'Université de Sherbrooke.

Le syndicat des professeurs a tout de suite réagi en demandant qu'un de ses membres fasse partie du comité de sélection de l'immeuble, que Longueuil soit éliminé des choix possibles et que la proximité des autres universités soit une priorité.

La Direction des ressources matérielles a proposé de recueillir par courriel (adresse à venir) les suggestions et commentaires concernant notamment les critères de sélection.

Le choix sera arrêté lorsque la firme d'architectes engagée aura visité les immeubles en question et évalué les possibilités de chacun. Date visée pour le choix de l'immeuble : la 2^e semaine de septembre.

On ignore encore le montant du financement dont la TÉLUQ bénéficiera. Le bail devrait avoir une durée de 10 à 15 ans.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires afin que nous soyons proactifs dans ce dossier.

Congrès du SCFP-Québec

C'est sous le thème « Présents sur toutes les tribunes » que le congrès du SCFP-Québec s'est tenu à Québec du 10 au 13 mai. André Bernier, Marc Lévesque et moi-même étions présents.

Plusieurs résolutions ont été discutées, commentées pour finalement être votées par les quelque 650 délégués sur le plancher du Congrès. Chaque section locale a ses réalités, mais plusieurs sections se rejoignent lorsqu'on parle, entre autres, d'une coalition sur les régimes de retraite afin de contrer les pressions exercées par le patronat auprès du gouvernement du Québec afin qu'il légifère sur la baisse des régimes de retraite à prestations déterminées et les régimes de retraite en général.

La santé psychologique au travail est un autre sujet qui a interpellé les délégués. Compte tenu de l'augmentation des problèmes de santé psychologique souvent liés à des facteurs de risque en milieu de travail et les absences qu'ils entraînent; compte tenu aussi du fait que la CSST (Commission de la santé et de la sécurité au travail) reconnaît rarement les lésions de type psychologique, nous avons voté une résolution mandatant le SCFP-Québec afin qu'il fasse des pressions auprès de la CSST pour qu'elle reconnaisse davantage ce type de lésion. Plusieurs autres échanges ont eu lieu dans le but de faire progresser les dossiers tant pour les membres de nos sections locales que pour la population en général.

Autre dossier d'importance à la clôture du Congrès, l'élection à la présidence du SCFP-Québec. Notre collègue Lucie Levasseur y a été élue pour un deuxième mandat de deux ans. C'est au nom de 110 000 membres que Lucie travaille auprès de différentes instances pour faire avancer nos conditions de travail. Elle assume sa tâche de présidente avec humour, respect, beaucoup de conviction, et avec brio, c'est tout à son honneur. Félicitations à une ancienne militante du 2051. Bravo Lucie!

Sylvie Denis
Présidente par intérim, SCFP 2051



Le nouvel exécutif et la composition des divers comités

Pour mémoire, voici les membres du nouvel exécutif, qui compte plusieurs nouveaux venus, ainsi que les divers comités et leurs membres.

Président : Marc Lévesque, qui est en congé jusqu'au 7 novembre prochain

Vice-présidente : Sylvie Denis, qui agit comme présidente par intérim durant le congé de Marc

Secrétaire : Luc Villeneuve

Trésorière : France Fiset

Directrice du Bureau de Montréal : Christine Simard

Directrice de l'information : Rose-Lise Blanchette

Comité de retraite / assurances

Alberto Poulin

Comité des griefs

Esther Dorval

Josée Garant

Pierre Savard

Comité évaluation et catégorisation

André Bernier

Marc Lévesque

Fonds de solidarité

Colombe Gagnon

Josée Jackson

Comité hygiène, santé et sécurité

Dominique Bilodeau

Comité relations de travail

Sylvie Denis

Marc Lévesque

Louise Provencher

Délégués de secteurs

André Bernier

Colombe Gagnon

Monique Guilmette

Sophie Maloney

Diane Pageau



Le 2051 à Montréal



Christine Simard

Je prends bien modestement la relève de Marc Lévesque comme directrice du Bureau de Montréal.

Merci pour tout ce que tu as déjà fait, Marc, et pour tout ce que tu feras encore en tant que président...

J'ai de la chance de pouvoir m'appuyer sur ton expérience et sur celle de nombreux collègues qui s'impliquent depuis longtemps dans notre syndicat.

Aussi, les membres de Montréal ne devraient pas hésiter à me joindre avec leurs questions, leurs interrogations...

Je ne connais sûrement pas encore toutes les réponses, mais je me ferai un plaisir de les chercher avec et pour eux.

Christine Simard
Directrice du Bureau de Montréal



Le syndicat, ça change le monde!

SAVIEZ-VOUS QUE?

SELON STATISTIQUE CANADA, EN 2005, UNE FEMME NON SYNDIQUÉE GAGNAIT 15,01 \$ L'HEURE TANDIS QU'UNE SYNDIQUÉE TOUCHAIT 20,20 \$, UNE DIFFÉRENCE DE 35 %!

80 % DES PERSONNES SYNDIQUÉES BÉNÉFICIENT D'UN RÉGIME DE RETRAITE ALORS QUE CE N'EST LE CAS QUE POUR 30 % DES TRAVAILLEURS NON SYNDIQUÉS.

« Ose-t-on imaginer un instant ce qui serait advenu du *Journal de Montréal* et de ses employés sans le syndicat pour entraver un tant soit peu la gestion cavalière de Quebecor? », s'interrogent les auteurs de l'article « La mission syndicale doit être repensée » sur *Cyberpresse*.

« Les syndicats, dans le contexte économique actuel, agissent comme un contre-pouvoir permettant un certain équilibre entre les intérêts en jeu », peut-on y lire. Voir l'article intégral au http://www.cyberpresse.ca/opinions/201103/15/01-4379515-la-mission-syndicale-doit-etre-repensee.php?utm_categorieinterne=traffidivers&utm_contenuinterne=envoyer_cbp

Grâce à la mobilisation des syndicats, il est possible de faire avancer les choses. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'au dernier Congrès du SCFP-Québec, qui s'est tenu du 10 au 13 mai à Québec, les délégués se sont rendus sur la Colline parlementaire pour demander que le supplément versé par le Régime des rentes du Québec soit bonifié. Actuellement, 44 % des Québécois reçoivent ce supplément qui totalise en moyenne 445,53 \$ par mois. Les prestations ressemblent à ceci : 543,94 \$ par mois pour les hommes et 347,25 \$ pour les femmes.

Le dossier des régimes de retraite rejoignait les congressistes, et ce fut l'occasion de redire que la majorité de nos régimes de retraite sont en bonne santé parce qu'ils sont bien gérés. Nous y participons, nous contribuons à notre fonds de retraite, et nous avons raison d'en être fiers.

C'était hier et c'est demain si on ne fait rien!

La Loi sur l'équité salariale adoptée le 21 novembre **1996** visait à réduire d'environ **30 %** l'écart entre le salaire moyen des Québécoises et celui des Québécois.

Outre les recommandations de la Commission des droits de la personne du Québec et du Conseil du statut de la femme, ce sont les groupes sociaux de pression, les groupes de femmes et les **centrales syndicales** qui ont lutté pendant plus d'une décennie pour obtenir cette loi sur l'équité salariale.

À la TÉLUQ, l'équité est réalisée, mais il reste certains dossiers à finaliser, dont le maintien de l'équité, ce qui doit être fait avant le 31 décembre 2011. Selon la Loi sur l'équité salariale, la démarche de maintien de l'équité devrait être reprise tous les cinq ans. On n'a donc pas fini d'en parler.

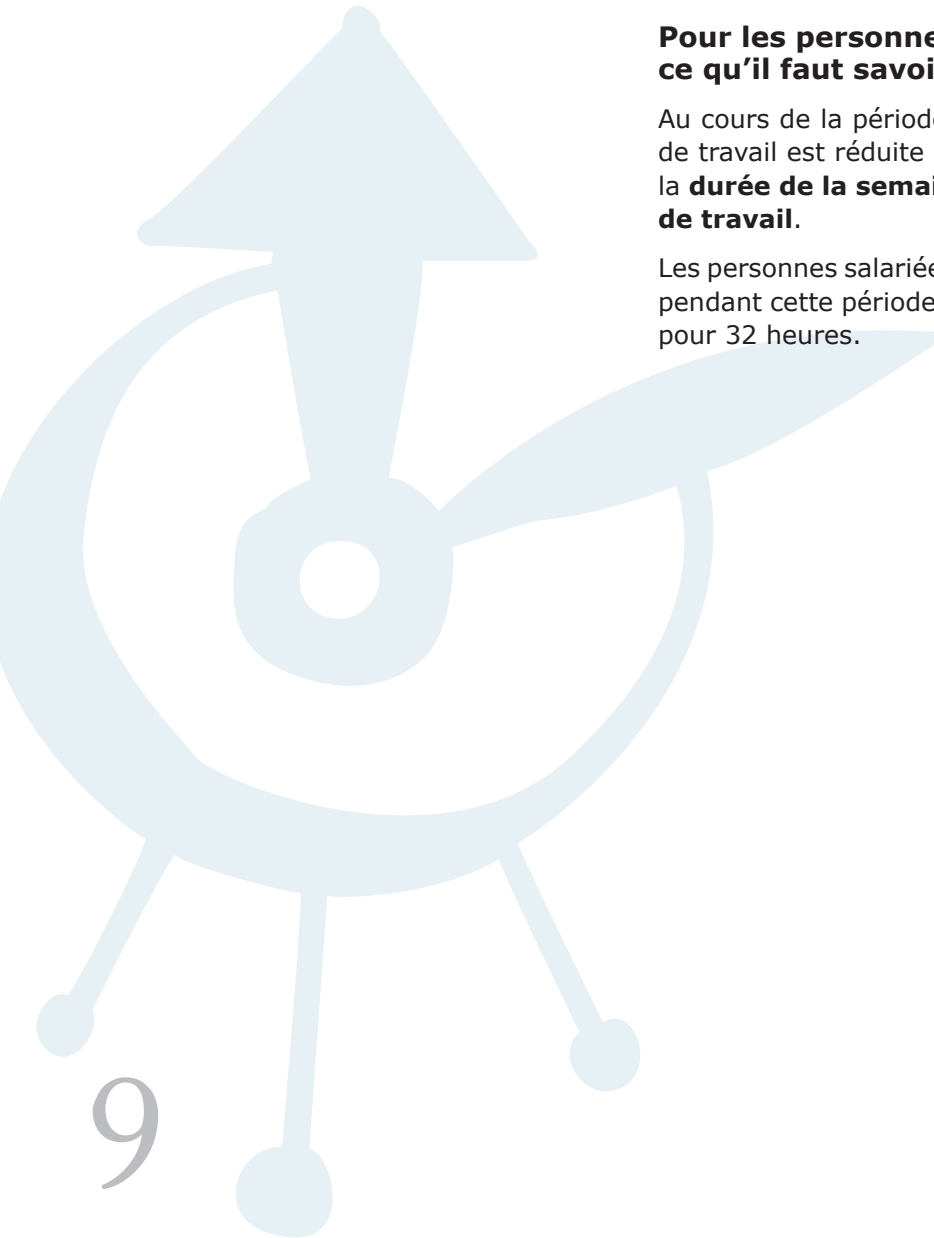
Rose-Lise Blanchette
Directrice de l'information

« On a l'horaire. Aura-t-on l'été? »

Pour les personnes salariées à statut particulier, ce qu'il faut savoir concernant l'horaire d'été

Au cours de la période du 1^{er} juillet au 2 septembre 2011 inclusivement, la durée de la semaine régulière de travail est réduite de trois heures, sans réduction de salaire régulier, pour les personnes salariées dont la **durée de la semaine régulière est de 35 heures ou plus** et pour celles qui ont accumulé **180 jours de travail**.

Les personnes salariées qui ne remplissent pas ces **deux conditions** peuvent décider de travailler 35 heures pendant cette période et d'être payées pour 35 heures, ou elles peuvent travailler 32 heures et être payées pour 32 heures.



Nos hommages à...

DYANNE BEAUPRÉ

Comme une force tranquille

Nous ne pouvions laisser partir Dyanne sans la saluer ni la remercier pour son implication tant appréciée au 2051.

Trésorière au travail précis et constant, Dyanne avait assumé auparavant diverses fonctions syndicales avec assiduité et discrétion. Au comité des griefs comme à celui d'évaluation, Dyanne a utilisé ses compétences patiemment, constamment, assurément. Oui, constance, patience et assurance dépeignent bien Dyanne. Des qualités essentielles, le plus souvent peu soulignées. Nous y remédions en saluant la persistance de son engagement qui dépassait les murs de la TÉLUQ jusqu'à la vérification des livres du Conseil provincial du secteur universitaire.

Ses collègues Esther, Sylvie et Josée expriment leur plaisir à avoir côtoyé cette femme toujours positive, réfléchie, au sens de l'humour inusité, à la démarche assurée et au souci de la cohérence entre sa réflexion et son action.

Nous te remercions, Dyanne, pour ton don de soi. Tous les membres du 2051 ont pu en bénéficier. Profite de ta liberté, de cette partie de vie que tu aborderas avec philosophie, dans l'harmonie... nous n'en doutons pas.

Propos recueillis par Lucie Lavoie auprès de Sylvie Denis, Esther Dorval et Josée Garant.

Le Conseil syndical

JEAN-MARC PERREAULT

L'homme qui semblait sortir de son chapeau des citations comme d'autres des lapins a maintenant pris sa retraite. Jean-Marc était toujours prêt à faire profiter les membres du 2051 de la sagesse populaire contenue dans ce type de textes. Jamais il n'aurait manqué ce rendez-vous syndical qu'est le journal, constamment à l'affût pour nous de nouveautés inspirantes ou rigolotes.

Nous le remercions de sa précieuse collaboration ainsi que de sa spontanéité et de son enthousiasme.



Nos hommages à...

LUCIE LAVOIE

« Est-ce qu'on informe les membres? »

Phrase célèbre de Lucie...

Lucie était depuis deux ans notre directrice de l'information. Soucieuse de rendre aux membres du 2051 une information précise et dans un souci de transparence, Lucie, par sa plume impeccable et juste transformait nos brouillons, nos idées en des textes cohérents et intelligents.

Plutôt surprenant, la maxime « Main de fer dans un gant de velours » colle à la personnalité de Lucie. Avec toute la délicatesse et l'élégance qu'on lui connaît, c'est tout de même avec rigueur et détermination qu'elle nous ramenait à l'ordre en tenant l'échéancier pour la préparation de notre journal syndical. C'est d'ailleurs avec elle que celui-ci a subi une cure de rajeunissement et a pris un nouvel envol.

À l'exécutif comme au conseil syndical, ses questionnements et ses commentaires constructifs, intelligents et respectueux ont permis de faire avancer les dossiers.

Ce fut un plaisir chère Lucie de te côtoyer, de partager tes éclats de rire tellement communicatifs et, pour certains d'entre nous, de mieux te connaître par des discussions plus « personnelles ».

Un sincère merci pour ton implication.

Propos recueillis par Sylvie Denis auprès de Esther Dorval et Josée Garant.

Le Conseil syndical

GISÈLE TESSIER

L'équipe du 2051 remercie chaleureusement la réviseuse de ce journal, Gisèle Tessier, une travailleuse de l'ombre qui nous a permis de bien paraître d'un numéro à l'autre en corrigeant notre style, nos oublis, nos erreurs et tout le reste.

Gisèle a révisé son dernier numéro, puisqu'elle partira à la retraite à l'automne. L'équipe du 2051 tient à souligner l'engagement de cette spécialiste en communication écrite, titre de fonction qu'on lui doit d'ailleurs, dans l'image de qualité de la TÉLUQ et de notre journal. Un GROS merci!



Merci... de Lucie



Lucie Lavoie

Je quitterai la Télé-université en août prochain. Un des renoncements les plus significatifs reste sans nul doute celui de mon engagement à l'exécutif du 2051. Permettez-moi de partager avec vous, pourquoi ce fut un engagement trop court, mais si riche de sens.

Je regrette de ne pas m'être engagée dans l'action syndicale plus tôt et plus longtemps. C'est tellement satisfaisant de participer, de partager et de contribuer. De prendre part au maintien d'une qualité de vie au travail, et à son amélioration. De protéger le maintien des conditions de travail indispensables au respect des besoins individuels et collectifs. Oui je dis bien, individuels car la créativité de chaque travailleur reste indispensable à toute organisation. Et oui, je dis bien plus fort encore, par le respect de chaque travailleur. L'atteinte de ces objectifs passera par la solidarité exigeante entre chaque individu.

Le conseil syndical 2051 travaille avec vigilance à la reconnaissance du personnel de soutien dans la réussite de la formation à distance inédite de la Téléuq. De nombreux autres défis appellent l'engagement solidaire de tous, vers lesquels l'exécutif actuel saura vous orienter.

Avant de quitter, je remercie très affectueusement Sylvie Denis, pour sa disponibilité, son courage et surtout, surtout, sa grande intégrité. Je suis tout aussi reconnaissante envers Esther Dorval, Luc Villeneuve, Dyanne Beaupré et Marc Lévesque pour leur cordialité amicale.

Je veux exprimer toute ma gratitude à l'équipe du journal, Marie-Claude Lemay, Gisèle Tessier et Josée Garant pour leur talent et leur connivence. Je salue aussi tous les membres du Conseil syndical élargi pour leur patience et leur collaboration.

Je souhaite enfin la bienvenue à Rose-Lise qui saura prendre la relève à la direction de l'information avec la rigueur et la créativité qu'on lui connaît.

Salutations à tous les membres du 2051.

Lucie Lavoie



Des nouvelles de votre comité de perfectionnement

Les membres du comité paritaire de perfectionnement du SFCP, section locale 2051, mesdames Darie Minville, Louise Provencher, Johanne Rémillard, Gabrielle Allard, ainsi que messieurs Réal Perreault et Luc Villeneuve, vous présentent ici le bilan pour l'année financière 2010-2011.

Bilan pour l'année financière 2010-2011

À partir d'un budget de 103 000,00 \$, le comité de perfectionnement ferme l'année financière avec un solde de 3 248,99 \$, soit 3,15 % du budget total. Le comité explique ce solde budgétaire du fait qu'il n'a pas remboursé les demandes excédentaires préalablement assumées par les budgets des unités administratives étant donné la fin de l'année financière. En outre, plusieurs personnes n'ont pas utilisé toutes les heures en compensation monétaire mises à leur disposition et quelques formations ont été annulées.

RÉPARTITION DU BUDGET SELON LES TYPES D'ACTIVITÉS		
Relié à la tâche (individuel et collectif)		
– relié à la tâche	27 174,07 \$	pour 27,24 % du budget
– apprentissage des technologies	16 631,83 \$	pour 16,67 % du budget
Développement professionnel		
– frais d'inscription	12 861,85 \$	
– compensation monétaire	36 542,26 \$	
Les cours de développement personnel (individuels et collectifs)	6 541,00 \$	
RÉPARTITION DU BUDGET SELON LES DIVERS GROUPES D'EMPLOI		
Groupe bureau	15 821,54 \$	pour 15,86 % du budget
Groupe technique	34 613,35 \$	pour 34,70 % du budget
Groupe professionnel	37 913,72 \$	pour 38,01 % du budget

De plus, un montant de 12 238,35 \$ (12,27 % du budget) a été utilisé pour permettre la réalisation de huit activités de perfectionnement collectif portant sur :

- Google Analytics (personnel de la Direction générale)
- La rédaction web (personnel de l'UER TEG)
- L'utilisation sécuritaire des transpalettes électriques (personnel de la Direction des ressources matérielles)
- Les médias sociaux (personnel de la Direction du recrutement)
- La gestion des fichiers électroniques (personnel de diverses unités administratives)
- La manipulation d'extincteurs dans les endroits propices aux incendies (personnel de la Direction des ressources matérielles)
- La cohésion d'équipe (personnel de la Direction des services d'édition)
- L'utilisation du livre électronique (personnel de l'UER TEG)

Pour obtenir des précisions sur les différentes catégories de perfectionnement ou sur la politique de perfectionnement, nous vous invitons à consulter l'intranet de la Direction des ressources humaines ou à vous rendre à l'adresse suivante : <http://intranet/DocWeb/IntranetEmploye/Directions/DRH/Perfectionnement.htm>

Budget de l'année financière 2011-2012

Pour l'année financière 2011-2012, votre comité de perfectionnement dispose d'un budget de fonctionnement de 103 000 \$. Ce montant, conformément au paragraphe 22.02 de la convention collective, est équivalent à 1,2 % de la masse salariale de l'année financière précédente pour les personnes salariées régulières et à statuts particuliers membres de l'unité de négociation.

Vous avez des projets de formation ou de perfectionnement?

Faites-le-nous savoir en nous acheminant votre demande de perfectionnement le plus tôt possible afin de permettre au comité d'étudier votre demande conformément aux dispositions de la politique de perfectionnement. Nous profitons de l'occasion pour vous inviter à nous faire part de toute suggestion relative à des activités de perfectionnement collectif.

L'an dernier 16/82 (19,51 %) personnes salariées du groupe bureau, 21/51 (41,18 %) personnes salariées du groupe technique et 24/87 (27,59 %) du groupe professionnel ont bénéficié d'activités de perfectionnement. Ainsi, 27,73 % des personnes salariées régulières se sont prévaluées des dispositions de la politique de perfectionnement pour des activités de perfectionnement individuel. De plus, une personne à statut particulier a aussi bénéficié d'activités de perfectionnement individuel.



L'an dernier 16/82 (19,51 %) personnes salariées du groupe bureau, 21/51 (41,18 %) personnes salariées du groupe technique et 24/87 (27,59 %) du groupe professionnel ont bénéficié d'activités de perfectionnement. Ainsi, 27,73 % des personnes salariées régulières se sont prévaluées des dispositions de la politique de perfectionnement pour des activités de perfectionnement individuel. De plus, une personne à statut particulier a aussi bénéficié d'activités de perfectionnement individuel.

Comment s'inscrire à une activité?

Vous trouverez les renseignements nécessaires à la section 8.2 « Cheminement de la demande » de la politique de perfectionnement.

Il est important de préciser, dans le cas où la personne salariée modifie sa demande de perfectionnement ou interrompt son activité, qu'elle doit aviser le comité de perfectionnement, par écrit, le plus tôt possible. Ce petit geste aura pour effet de libérer les sommes déjà engagées et permettra à une autre personne de bénéficier d'une activité de perfectionnement.

Les prochaines rencontres du comité

Les prochaines rencontres statutaires du comité de perfectionnement pour le premier semestre de l'année financière 2011-2012 se tiendront aux dates suivantes :

- 14 septembre 2011
- 5 octobre 2011
- 9 novembre 2011
- 7 décembre 2011

Nous vous rappelons que :

- toute demande de perfectionnement doit habituellement être déposée au comité de perfectionnement 30 jours avant le début de l'activité, délai nécessaire au comité pour en faire l'analyse;
- une personne salariée qui dépose une demande après le début de l'activité risque d'en assumer seule les coûts advenant le cas où sa demande est refusée;
- le 1^{er} décembre est la date limite pour présenter des demandes de perfectionnement dans la catégorie « cours de développement personnel » pour les activités prévues au cours des mois de janvier à mai 2012.

Pour en savoir plus

Communiquez avec un des membres du comité dont le nom figure au début de cet article.



Le point sur les griefs déposés au printemps 2011

Le comité de griefs, composé de Esther Dorval, Josée Garant et Pierre Savard, nous donne ici un avant-goût des dossiers qui nous attendent au retour des vacances.

2011-02 : EXIGENCE DE L'ANGLAIS

Le syndicat conteste l'exigence de l'anglais dans l'affichage d'un poste. Selon nous, l'employeur ne nous a pas fait une démonstration significative du besoin et ne prend pas non plus les moyens (perfectionnement) pour faire en sorte que les personnes salariées actuellement en poste puissent répondre adéquatement s'il y a lieu. Le syndicat exige que le poste soit affiché de nouveau sans l'exigence de l'anglais. Ce grief sera entendu en arbitrage le 12 décembre 2012.

2011-03 : CRÉATION DE POSTE

Selon notre convention collective, l'engagement d'une personne salariée surnuméraire peut se faire dans le but de combler un surcroît de travail d'une durée de moins de 90 jours. Depuis quelques années, plusieurs lettres d'entente se sont signées pour permettre l'engagement de personnes salariées surnuméraires sur une base annuelle. Toutefois, il a toujours été convenu qu'après deux années de cette pratique, l'employeur devait créer le poste ou mettre fin à ce type d'engagement. Dans le cas qui nous préoccupe ici, ce délai de deux ans est expiré et l'employeur maintient en emploi une personne salariée surnuméraire. Le syndicat exige la création du poste.

2011-01 : LETTRE N° 15

Il s'agit d'un grief d'interprétation de la lettre d'entente n° 15 « Nouvelle structure salariale du groupe bureau ». Ce grief sera entendu en arbitrage le 1^{er} septembre 2011. Le syndicat prétend que l'employeur ne respecte pas l'esprit de cette lettre d'entente.

Pour toute question

Josée Garant
jgarant@teluq.quebec.ca



Un mot du comité de retraite et assurances collectives



Alberto Poulin

Peu de choses se sont passées depuis notre réunion annuelle.

Au dernier CIRRAC (Cartel intersyndical sur les régimes de retraite et les assurances collectives), il a été surtout question de donner aux employés qui le désirent la possibilité de continuer à cotiser dans le fonds de retraite même après 65 ans. Pour ce faire, il semble que chacun des 28 syndicats qui forment le CIRRAC devra négocier avec sa direction puisque celle-ci doit y verser une somme équivalente. Je vous reviens avec plus d'information sur le sujet l'automne prochain.

Dans un autre ordre d'idées, une proposition de changement au texte du régime de retraite a été adoptée. Dorénavant, pour qu'un changement y soit apporté, nous n'aurons plus besoin de l'accord favorable de 100 % des syndicats participants. Parfois, le retard à répondre de certains syndicats qui représentent moins de 20 membres empêchait les décisions de s'appliquer. Maintenant, le CIRRAC aura besoin de l'accord de 75 % des syndicats qui représentent 95 % des membres.

Je dois également signaler que j'ai été réélu pour deux ans à la table réseau de négociation du fonds de retraite et des assurances collectives. Je vais donc pouvoir continuer à bien vous représenter.

En terminant, je vous souhaite de bonnes vacances estivales!

Alberto Poulin



Droit de citer [par Jean-Marc Perreault]

Le bonheur ne se trouve pas toujours dans un ciel éternellement bleu, mais aussi dans les choses les plus simples de la vie. – Carmen Sylva

Selon les astronomes modernes, l'espace est limité. Voilà une pensée très réconfortante, particulièrement pour les gens qui ne se rappellent jamais où ils ont mis les choses. – Woody Allen

Toutes choses sont dites déjà; mais comme personne n'écoute, il faut toujours recommencer. – André Gide

Le cinéma, c'est l'écriture moderne dont l'encre est la lumière. – Jean Cocteau

Notre vie est pour une grande part composée de rêves. Il faut les rattacher à l'action. – Anaïs Nin

On ne voit bien qu'avec le cœur. L'essentiel est invisible pour les yeux. – Antoine de Saint-Exupéry

C'est un malheur qu'il y ait trop peu d'intervalle entre le temps où l'on est trop jeune, et le temps où l'on est trop vieux. – Charles de Montesquieu

Pour la retraite, la plume est moins utile que la tondeuse à gazon. – Daniel Pennac

Le farniente est une merveilleuse occupation. Dommage qu'il faille y renoncer pendant les vacances, l'essentiel étant alors de faire quelque chose. – Pierre Daninos

La beauté est une source inépuisable de joie pour celui qui sait la découvrir. – Alexis Carrel

Lorsque vous lirez ces quelques citations, qui se veulent inspirantes ou amusantes, je serai déjà à la retraite. Avec mes meilleures salutations à toutes et à tous.

Jean-Marc



Membres du Conseil syndical

Marc Lévesque / Président

Sylvie Denis / Vice-présidente

Luc Villeneuve / Secrétaire

France Fiset / Trésorière

Christine Simard / Directrice du Bureau de Montréal

Rose-Lise Blanchette / Directrice de l'information

COMITÉ HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Dominique Bilodeau

COMITÉ DE RETRAITE ET ASSURANCES

Alberto Poulin

COMITÉ DES GRIEFS

Esther Dorval, Josée Garant, Pierre Savard

FONDS DE SOLIDARITÉ

Colombe Gagnon, Josée Jackson

COMITÉ ÉVALUATION ET CATÉGORISATION

André Bernier, Marc Lévesque

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

Darie Minville, Luc Villeneuve, Louise Provencher

COMITÉ RELATIONS DE TRAVAIL

Marc Lévesque, Louise Provencher, Sylvie Denis

DÉLÉGUÉS DE SECTEURS

**Diane Pageau, Monique Guilmette, André Bernier,
Colombe Gagnon, Sophie Maloney**

